

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 480-13:2009+A1:2011

**Adjuvants pour béton, mortier et
coulis - Méthodes d'essai - Partie 13:
Mortier à maçonner de référence pour
les essais menés sur les adjuvants de**

Zusatzmittel für Beton, Mörtel und
Einpressmörtel - Prüfverfahren - Teil 13:
Referenz-Baumörtel für Prüfung von
Zusatzmitteln für Mauerwerksmörtel

Admixtures for concrete, mortar and
grout - Test methods - Part 13: Reference
masonry mortar for testing mortar
admixtures

06/2011



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 480-13:2009+A1:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 480-13:2009+A1:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

Version Française

**Adjuvants pour béton, mortier et coulis - Méthodes d'essai -
Partie 13: Mortier à maçonner de référence pour les essais
menés sur les adjuvants de mortier**

Zusatzmittel für Beton, Mörtel und Einpressmörtel -
Prüfverfahren - Teil 13: Referenz-Baumörtel für Prüfung
von Zusatzmitteln für Mauerwerksmörtel

Admixtures for concrete, mortar and grout - Test methods -
Part 13: Reference masonry mortar for testing mortar
admixtures

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 10 août 2009 et comprend l'amendement 1 adopté par le CEN le 12 mai 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles